

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE481

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 41

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables »,

les mots :

« Le présent IV n'est pas applicable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.